

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Usbekistan</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 23.04.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ammann, Amando  
Berclaz, Philippe  
Bovey, Audrey  
Clivaz, Romain  
Eperon, Lionel  
Mach, André  
Unbekannt, Autor

## Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Berclaz, Philippe; Bovey, Audrey; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Mach, André; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Usbekistan, 1991 – 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Aussenpolitik</b>	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	2
Aussenwirtschaftspolitik	3
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	4
Umweltschutz	4
Allgemeiner Umweltschutz	4

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>IWF</b>	Internationaler Währungsfonds
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>GuS</b>	Gemeinschaft Unabhängiger Staaten
<b>OPEC</b>	Organisation erdölexportierender Länder
<b>UdSSR</b>	Sowjetunion
<b>GEF</b>	Global Environment Facility

---

<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>FMI</b>	Fonds monétaire International
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>CEI</b>	Communauté des États indépendants
<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>URSS</b>	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial

# Allgemeine Chronik

## Aussenpolitik

### Aussenpolitik

POSTULAT  
DATUM: 14.03.2023  
AMANDO AMMANN

Mittels Postulat forderte Nationalrat Stefan Müller-Altermatt (mitte, SO) im März 2022 vom Bundesrat eine **neue Eurasien-Strategie für die Schweiz**. Im verlangten Bericht solle aufgezeigt werden, mit welchen Mitteln und Massnahmen Frieden und Wohlstand in der eurasischen Region gefördert werden könnte, wobei die Macht- und Interessenverschiebungen aufgrund des Ukraine-Konflikt in diese Überlegungen miteinbezogen werden müssen, so Müller-Altermatt. Zahlreiche Vasallenstaaten Russlands – wie Kasachstan oder Usbekistan – oder Länder unter russischer Protektion – wie Armenien oder Tadschikistan – seien aufgrund des russischen Aggressionskrieges international isoliert und inneren sowie äusseren Sicherheitsrisiken ausgesetzt, argumentierte der Postulant. Die Schweiz sei Vorsitzende einer Weltbank-Staatengruppe mit mehreren dieser Länder und müsse angesichts dieser Ausgangslage Verantwortung übernehmen.

In seiner Stellungnahme erklärte der Bundesrat, dass er ursprünglich im Jahr 2022 eine Eurasien-Strategie 2023–2026 habe verabschieden wollen. Diese Arbeiten seien aufgrund der militärischen Aggressionen Russlands jedoch sistiert worden und würden erst wieder aufgenommen, wenn die regionalen Dynamiken besser einschätzbar werden. Da die Postulatsforderung sowieso dem Willen des Bundesrats entsprach, beantragte er die Annahme des Vorstosses.

Das Postulat wurde in der Sommersession 2022 von SVP-Nationalrat Bruno Walliser (svp, ZH) bekämpft und deswegen erst in der Frühjahrsession 2023 behandelt. Dort beantragte Nationalrat Walliser in der Folge die Ablehnung des Postulats, da es seiner Meinung nach genügend aussenpolitische Regionalstrategien des Bundesrats gebe. Zudem rief er dazu auf, die Neutralität der Schweiz zu wahren, welche durch derartige Strategien gefährdet werde. Bundesrat Ignazio Cassis unterstützte hingegen die Annahme des Postulats, da derartige Überlegungen auch Teil der Aussenpolitischen Strategie 2024–2027 und der Strategie «Internationale Zusammenarbeit 2025–2028» seien. Der Nationalrat folgte der Empfehlung des Bundesrats und nahm den Vorstoss mit 137 zu 52 Stimmen (bei 3 Enthaltungen) gegen den Willen der SVP-Fraktion an.<sup>1</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 16.03.1992  
ANDRÉ MACH

Lors de la session de printemps, le radical bernois J.P. Bonny a déposé une **interpellation urgente** invitant le Conseil fédéral à augmenter massivement (si possible de 600 millions de francs) le crédit de programme prévu pour la poursuite de la **coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale**, notamment sous la forme de garantie de crédits (92.3054). Selon l'intervenant, cette augmentation de l'aide devrait s'adresser prioritairement aux 12 républiques indépendantes de l'ex-Union soviétique, réunies au sein de la Communauté des Etats Indépendants (CEI) depuis la fin de l'année 1991; ces Etats, en raison de la situation politique incertaine, n'avaient en effet pas été inclus parmi les pays bénéficiant du crédit de 800 millions de francs. Les députés et le Conseil fédéral ont réagi positivement à cette proposition; les représentants socialistes et écologistes, ainsi que le libéral J.S. Egly (GE), ont toutefois insisté pour que la garantie de crédits ne serve pas en priorité les intérêts des secteurs d'exportation helvétiques et qu'elle ne se fasse pas au détriment de la coopération technique.

Quelques mois plus tard, conformément à ce qu'il avait annoncé, le Conseil fédéral proposait l'octroi d'un **crédit supplémentaire** de 600 millions de francs, destiné en priorité à la Communauté des Etats Indépendants (CEI) (92.065). Les trois quarts des 600 millions prévus seront consacrés à l'aide financière, principalement sous la forme de garantie contre les risques à l'exportation; le reste servira à la coopération technique. A la fin de l'année, le Conseil des Etats a accepté à la quasi-unanimité ce nouveau crédit. Il a ainsi rejeté une proposition de l'argovien Loretan (prd) qui demandait le blocage de l'aide suisse en faveur de la Russie tant que les troupes russes n'auraient pas quitté les pays baltes.<sup>2</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 24.09.1992  
ANDRÉ MACH

Dès le résultat de la votation connu, le Conseil fédéral et la diplomatie helvétique ont mené des tractations serrées pour tenter d'obtenir **un siège au Conseil d'administration du FMI et de la Banque mondiale**. Bien que, depuis plusieurs mois, la création d'un 23<sup>ème</sup> siège était prévue, son obtention par la Suisse devenait très compromise en raison de la candidature récente de la Russie. Durant les mois précédant l'assemblée annuelle du FMI de septembre où devaient avoir lieu certains remaniements en raison de nombreuses adhésions, les diplomates suisses ont multiplié les contacts avec les représentants de différents pays membres afin d'obtenir leur soutien ou d'accepter de participer au groupe de pays dont la Suisse deviendrait le chef de file. La Turquie et l'Afrique du Sud ont ainsi été approchées, mais sans succès. Par contre, plusieurs autres pays (Pologne, Azerbaïdjan, Tadjikistan, Ouzbékistan, Turkménistan et Kirghizie) ont accepté de se joindre à la Suisse en échange du financement d'une partie des frais d'adhésion. Ces intenses efforts diplomatiques ont porté leurs fruits puisque le groupe de pays emmené par la Suisse s'est vu attribué par le Conseil des gouverneurs du FMI un 24<sup>e</sup> siège dans les organes exécutifs des deux principales institutions de Bretton Woods. Le groupe dirigé par la Suisse rassemble 2,77% du total des voix du Conseil d'administration du FMI, ce qui le met au 18<sup>e</sup> rang des 24 groupes de pays; à la Banque mondiale, le groupe dirigé par la Suisse représente 2,74% des voix.<sup>3</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 21.01.1994  
LIONEL EPERON

Le Conseil fédéral a approuvé l'ouverture d'une limite d'engagements pour l'octroi de **garanties de crédit** d'un montant de CHF 200 millions en faveur de plusieurs républiques de la **Communauté des Etats indépendants (CEI)**. Cette somme a été prélevée sur le crédit supplémentaire de CHF 600 millions pour la poursuite de la coopération avec les Etats d'Europe Centrale et Orientale approuvé par les Chambres entre 1992 et 1993. Sur le montant global de cette aide, CHF 100 millions sont attribués à la Russie, 30 millions à l'Ukraine, 20 millions au Bélarus et le reste, soit 50 millions de francs, aux républiques du Kazakhstan et de l'Ouzbékistan.<sup>4</sup>

### Zwischenstaatliche Beziehungen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 24.12.1991  
ANDRÉ MACH

A la fin de l'année, **le Conseil fédéral a reconnu les douze anciennes républiques de l'Union soviétique**; il a estimé que les conditions d'une reconnaissance officielle étaient réunies. Seule la Géorgie ne l'a pas été, en raison de sa situation politique. La Suisse a été le premier pays à faire ce geste vis-à-vis des ex-républiques de l'URSS.<sup>5</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.02.1992  
ANDRÉ MACH

**Le chef du DFAE** a profité de la tenue du forum économique de Davos pour établir des **contacts informels avec les présidents de sept républiques de l'ex-Union soviétique** présents à cette réunion (Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Kazakhstan, Ouzbékistan et Ukraine).<sup>6</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.04.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Accompagné d'une nombreuse délégation, **Otto Stich** a effectué un voyage d'une semaine dans les quatre républiques d'Asie centrale de l'ancienne Union soviétique (**Turkménistan, Kirghistan, Ouzbékistan et Azerbaïdjan**) qui sont membres du groupe présidé par la Suisse au sein des Institutions de **Bretton Woods**. Lors de ce voyage, la collaboration future au FMI et à la Banque mondiale et les relations bilatérales avec la Suisse furent au centre des discussions. Un accord de commerce et de coopération économique a été conclu avec la République d'Ouzbékistan.<sup>7</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 14.05.1997  
LIONEL EPERON

A l'issue d'un voyage d'une semaine en **Asie centrale**, le conseiller fédéral Kaspar Villiger a fait part de la volonté de la Confédération de favoriser les investissements helvétiques au Turkménistan, en Azerbaïdjan, au Kirghizistan ainsi qu'en Usbékistan, eu égard à la masse importante de capitaux étrangers nécessaires à la modernisation de l'économie de ces quatre pays.<sup>8</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2002  
ROMAIN CLIVAZ

**L'Asie centrale a été une destination privilégiée** durant l'année sous revue. Le chef du DFAE Joseph Deiss a été reçu en Ouzbékistan, au Tadjikistan ainsi qu'au Kirghizistan. Ces deux derniers sont des pays de concentration de l'aide au développement suisse. Ces trois Républiques étant membres du groupe de vote de la Suisse auprès des institutions financières internationales (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale et Banque Européenne de Reconstruction et de Développement), la consolidation des relations étaient à l'ordre du jour. Le ministre de l'économie Pascal Couchepin s'est également rendu dans la région. Il a été le premier conseiller fédéral à visiter officiellement le Kazakhstan. Il en a profité pour y signer un accord de soutien dans le domaine de la coopération commerciale dans les pays d'Asie centrale. Le Président kirghize a également rendu visite au Président de la Confédération Kaspar Villiger.<sup>9</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.12.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Deux **Conventions de double imposition** avec la République fédérale d'Allemagne (02.037) et la Lettonie (02.042) ont été acceptées par les deux Chambres. Celles avec la République d'Ouzbékistan (02.062), la République d'Estonie (02.064) et la République de Lituanie (02.066) n'ont été examinées que par la chambre haute.<sup>10</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 08.05.2015  
ROMAIN CLIVAZ

**Le Conseil fédéral a publié des messages concernant des Conventions de double imposition avec l'Iran et Israël.** Les chambres ont accepté ces textes durant l'année sous revue. Le Conseil national a approuvé, en tant que deuxième chambre, la Convention de double imposition avec l'Ouzbékistan.<sup>11</sup>

#### BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 19.06.2015  
AUDREY BOVEY

Le 19 juin 2015, les deux chambres du Parlement ont donné leur approbation au projet d'arrêté fédéral relatif à la **modification de la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Ouzbékistan**. Soumis au Conseil national, puis au Conseil des Etats, le protocole assure désormais la conformité de la relation établie entre les deux pays aux normes internationales actuellement en vigueur en matière d'échange de renseignements sur demande.<sup>12</sup>

### Aussenwirtschaftspolitik

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1992  
ANDRÉ MACH

Malgré la situation déprimée de l'économie internationale, une concurrence très dure et un raffermissement du franc à partir de juin 1992, les **secteurs d'exportation** sont parvenus à accroître leurs livraisons à l'étranger de 4,3% en volume – 5,0% en valeur nominale –, contrebalançant ainsi la forte chute de l'activité intérieure. Les bons résultats des exportations sont répartis de manière inégale entre les principales branches. Ainsi, des taux de croissance élevés ont été enregistrés dans l'industrie chimique et plastique, l'alimentation et l'industrie horlogère. Les exportations de vêtements, après deux années positives, ont reculé, tandis que celles des biens d'investissement – machines, appareils, instruments – ont pu se maintenir à leur niveau de l'année précédente en dépit de la faiblesse des investissements sur le plan international.

L'évolution des exportations par région illustre la meilleure conjoncture économique qu'ont connu de nombreux pays extérieurs à la zone de l'OCDE, à l'exception de l'Europe centrale et orientale. Les livraisons vers les pays non-membres de l'OCDE ont augmenté de 8,5%, alors qu'elles ne progressaient que de 4,2% pour les pays membres. La proportion des exportations vers la zone de l'OCDE n'a cependant guère diminué (79,9% contre 80,7% en 1991). En moyenne, les exportations vers la CE (+4,5%) et les pays de l'OCDE non-européens (+4,0%) – à signaler: +9,3% vers les Etats-Unis et -5,4% vers le Canada – ont évolué dans des proportions similaires; seules les livraisons vers les pays de l'AELE (+2,8%) ont connu une progression légèrement plus faible.

En dehors de la zone de l'OCDE, la croissance des exportations en direction de la Chine (+32,5%) et des pays de l'OPEP (+12,7%) a été particulièrement forte. La même tendance a pu être observée pour les livraisons à différents pays récemment industrialisés du Sud-Est asiatique et de l'Amérique latine: Taiwan (+37,4%), Hongkong (+14,7%) et Mexique (+29,9%). Par contre, les exportations vers les pays d'Europe centrale et orientale ont dans l'ensemble diminué de 3,8%; cette réduction a été particulièrement marquée en ce qui concerne la CEI (-35,3%), alors que les livraisons à la Tchécoslovaquie progressaient de 34,3%.<sup>13</sup>

Après avoir pris acte du rapport sur la politique économique extérieure 1993/1+2, les Chambres fédérales ont approuvé les arrêtés fédéraux concernant la ratification de deux **accords de libre-échange** entre les Etats de l'AELE et la République de **Bulgarie**, d'une part, et la **Hongrie**, d'autre part. Elles se sont également prononcées en faveur des arrêtés fédéraux sur l'approbation de mesures économiques extérieures, de l'accord de libre-échange entre la Suisse et les îles Féroé, de même que des **accords de commerce et de coopération économique** avec les Républiques d'**Ouzbékistan** et du **Bélarus** ainsi que du **Vietnam**. Enfin, le parlement a adopté les arrêtés fédéraux relatifs au nouvel accord international sur le cacao et sur la prorogation de l'arrangement concernant le commerce international des textiles.<sup>14</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Umweltschutz

#### Allgemeiner Umweltschutz

Le Conseil fédéral a donné son accord pour que le Kazakhstan puisse intégrer le groupe présidé par la Suisse au Conseil exécutif du Fonds mondial pour l'environnement (FEM). Ce groupe comptait déjà l'Azerbaïdjan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. Le Conseil exécutif élabore la politique du Fonds et décide des investissements. La Suisse détient l'un des 32 sièges du Conseil. **L'intégration du Kazakhstan** permettra à la Suisse de fournir une contribution importante au renforcement de la collaboration entre Etats d'Asie centrale sur les questions environnementales : gestion de l'eau et assèchement de la mer d'Aral, pollution due à l'industrie minière, mise en danger d'une riche biodiversité par la diminution des zones naturelles, surpâturage et surexploitation des forêts.<sup>15</sup>

1) AB NR, 2022, S. 1299; AB NR, 2023, S. 447f.; Po. 22.3276

2) BO CE, 1992, p.1134ss.; BO CN, 1992, p.477ss.; FF, V, 1992, p.469ss.; Presse du 7.7.92.

3) FF, I, 1993, p.365ss.; Presse des 19.5., 25.8., 23.9., 24.9. et 25.9.92; NQ 14.6. et 5.9.92; BaZ, 11.7.92.; Presse du début du mois d'août et 12.8.92. (Le DFF a précisé que ce montant ne dépasserait pas 2 millions de francs); Sur les négociations avec l'Afrique du Sud: NQ, 23.9. et 24.9.92.

4) BaZ, 20.1.94; NZZ, 21.1.94.

5) Presse du 24.12.91.

6) Presse du 3.2.92.

7) Presse du 14.4 au 19.4.93 et du 21.4.93; Hebdo, 22.4.93.

8) NZZ, 7.5 et 14.5.97; SGT, 13.5.97

9) LT, 4, 5 et 8.4.02; 24h, 6.5.02.

10) FF, 2002, p. 3991; BO CE, 2002, p. 680; BO CN, 2002, p. 1976; FF, 2002, p. 4874; BO CE, 2002, p. 681; BO CN, 2002, p. 1979; FF, 2002, p. 6498; BO CE, 2002, p. 1093; FF, 2002, p. 6552; BO CE, 2002, p. 1093; FF, 2002, p. 6524; BO CE, 2002, p. 1094.

11) BO CN, 2003, p. 725.; FF, 2003, p. 2311 ss.; BO CE, 2004, p. 382; BO CN, 2003, p. 1293 s.; FF, 2003, p. 5903 ss.; BO CE, 2003, p. 1044 ss.; BO CN, 2003, p. 2043 ss.

12) BO CE, 2015, p. 685.; BO CN, 2015, p. 1306; FF, 2014, p. 8967 ss.

13) FF, I, 1993, p.312ss.

14) BO CE, 1994, p. 332 ss.; BO CN, 1994, p. 401 ss.

15) DETEC, communiqué de presse, 15.1.03.